PATAPPAT BRODI

Date de création : 04/07/2017
Date de révision : 21/12/2023
Version : *06 / FRANCE*

SECTION I : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit PATAPPAT BRODI

Code du produit 85849473

Numéro d'AMM FR-2016-0017

Code UFI E50P-JDJ2-UY7M-AV0C

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Rodenticide, Produit Biocide TP14
REACH PC8
RB : appât céréales, prêt à l'emploi

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

SBM Life Science S.A.S
60, chemin des Mouilles
69130 Ecully
France

+33 (0)4 37 64 32 00 (pendant les heures de travail uniquement)
Email : sds@sbm-company.com

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

ORFILA INRS Centre Antipoison **01 45 42 59 59**

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classement conformément au Règlement (CE) N°1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

Dangers physiques :

Non classé

Dangers pour la santé :

Non classé

Dangers pour l'environnement :

Non classé

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) N°1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette : Aucun

Pictogrammes de danger : Aucun

Mention d'avertissement : Aucune

Mentions de danger : Aucune

Conseils de prudence :

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.
P314	Consulter un médecin en cas de malaise.
P501	Eliminer le contenu/récipient dans une déchèterie ou par un organisme agréé.

Mentions supplémentaires : Aucune

Etiquetage supplémentaire :

Code UFI E50P-JDJ2-UY7M-AV0C

2.3 Autres dangers

Contient une substance PBT : Brodifacoum.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

Nature Chimique

RB : appât prêt à l'emploi

Composants dangereux

Mentions de danger conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008.

Ingrédients	N° CAS N° CE N° Index	N° REACH / Enreg.	Classification Règlement 1272/2008/CE	Danger Environnement	% (m/m)
BHT*	128-37-0 204-881-4 /	/	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	/	0,1000 < x < 0,2200
Bronopol	52-51-7 200-143-0 603-085-00-8	01-2119980938-15-	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H312 STOT SE 3, H335 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400	*10*	0,1000 <= x <= 0,2000
Brodifacoum**	56073-10-0 259-980-5 607-172-00-1	/	Acute Tox. 1, H330 Acute Tox. 1, H310 Acute Tox. 1, H300 STOT RE 1, H372 (sang) Repr. 1A, H360D Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	*10* *10*	0,0005 <= x <= 0,0015

**Substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions de l'Union, des limites d'exposition sur le lieu de travail*
***Limites de concentration spécifiques :*
Repr. 1A, H360D : C ≥ 0,003 %
STOT RE 1, H372 (sang) : C ≥ 0,02 %
STOT RE 2, H373 (sang) : 0,002 % ≤ C < 0,02 %

Autres informations

Pour le texte complet des mentions H indiquées dans cette section, se reporter à la section 16.

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux

Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez un numéro d'urgence, un centre antipoison ou un médecin ou si vous allez consulter pour un traitement.

Inhalation

La présentation du produit limite les risques d'exposition par inhalation.

Faire respirer l'air frais, garder la personne au calme. En cas de gêne persistante, consulter un médecin

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux à grande eau en maintenant les paupières écartées pendant au moins 15 minutes.

Retirer les lentilles de contact et continuer de rincer.

Obtenir des soins médicaux si l'irritation persiste.

Contact avec la peau	Enlever tout vêtement souillé. Laver soigneusement à l'eau. Obtenir des soins médicaux si une irritation ou une rougeur apparaît. Laver les vêtements avant de les réutiliser.
Ingestion	Le mélange contient un amérisant (denatonium benzoate) pour limiter les risques d'ingestion. Appeler immédiatement un médecin. Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir, sauf en cas d'indication contraire par le médecin. Ne rien donner à une personne inconsciente. Contacter un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal domestique.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les urines peuvent être observées.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Risques	Le produit contient un rodenticide anticoagulant.
Traitement	En cas d'ingestion d'une grande quantité de produit, faire vomir, faire un lavage gastrique et contrôler l'activité prothrombinique. Administrer de la vitamine K1 (phytoménadione). Les analogues de la vitamine K1 (vitamine K3 : ménadione par exemple) sont peu actifs et ne doivent pas être employés. L'efficacité du traitement doit être suivie par la mesure du temps de Quick et il ne doit être arrêté que lorsque cette dernière valeur est revenue à la normale et y demeure. Compte tenu de la gravité des hémorragies qui peuvent survenir suite à une ingestion chez l'animal et en particulier chez l'animal domestique, la vitamine K1 peut être administrée même en l'absence de signe d'altération de la coagulation. Contre-indication : Anticoagulants.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens appropriés	-	Mousse résistant à l'alcool
	-	Dioxyde de carbone (CO_2)
	-	Poudre chimique (poudre sèche)
Moyens inappropriés	-	Jet d'eau, eau pulvérisée

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	En cas d'incendie, une fumée formée de produits de combustion dangereux va se dégager. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Formation possible de gaz de type CO_x. Ne pas respirer les fumées.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	Vêtements de protection pour tout le corps, équipement complet Feu (BS EN 469), gants (BS EN 659) et bottes (spécifications A29 et A30). Appareil respiratoire autonome à air comprimé en circuit ouvert (BS EN 137).
Informations supplémentaires	Rester en amont des flammes. Refroidir les containers de produit en les aspergeant d'eau. Ne pas déverser les eaux d'extinction dans l'environnement.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions pour les non-secouristes	Veiller à ce que le local soit correctement ventilé. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Evacuer la zone dangereuse et respecter les procédures d'urgence.
Précautions pour les secouristes	Veiller à ce que le local soit correctement ventilé. Porter un équipement de protection individuelle adéquat. Isoler la zone dangereuse et refuser l'entrée aux personnes inutiles et non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Eviter l'écoulement dans les égouts, les fossés, les cours d'eau et le sol. Lorsque des points d'appât sont places à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes pour le confinement	Contenir le déversement et récupérer du matériel si c'est possible.
Méthodes de nettoyage	Recueillir le produit solide avec des moyens mécaniques (pelles, balais…). Si besoin, absorber le reste avec un matériau absorbant inerte. Puis le stocker dans un récipient approprié pour élimination. Nettoyer la zone touchée avec de l'eau puis rincer avec de l'eau pour enlever tout résidu.
Autres conseils	Ne pas laisser l'eau de lavage contaminer les sources d'eau et l'environnement.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques	Voir les mesures de protection sous les sections 8 et 13.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger	Eviter tout contact avec la peau et les yeux. Le produit ne peut être utilisé que dans des boîtes d'appâts sécurisées. Retirer toutes les boîtes d'appâts après la fin du traitement.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	Pas d'information disponible.
Mesures d'hygiène	Après manipulation, bien se laver les mains avant de manger, boire ou fumer. Les vêtements souillés doivent rester sur la zone de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs	Conserver le récipient bien fermé, hors de la portée des enfants. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Stocker dans un endroit frais, sec et bien ventilé, à l'abri de la chaleur (< 40°C), de la lumière directe et de l'humidité. Stocker hors de portée des animaux domestiques, des oiseaux, des animaux d'élevage.
Précautions pour le stockage en commun	Ne pas stocker de nourriture, boissons ou nourriture pour animaux dans le même local.
Matériaux appropriés	Stocker uniquement dans l'emballage d'origine.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Produit biocide, sous forme d'appât, prêt à l'emploi, pour tuer les rongeurs.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Les valeurs limites d'exposition ne sont pas déterminées pour le mélange.

Pour les composants :

Types d'exposition (professionnelles, biologiques)	Composants	No.-CAS	Valeur limite d'exposition	Sources de l'exposition	m.à.j	Base
VLEP 8 heures	BHT	128-37-0	10 mg/m³	/	/	Gestis
VLEP 8 heures	Brodifacoum	56073-10-0	0,002 mg/m³	/	/	Fournisseur

Autres informations :

Données pour le Brodifacoum CAS 56073-10-0 :

PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	0,00004 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC Sédiments (eau douce)	0,043 mg/kg poids sec
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	0,0058 mg/l
DNEL/DMEL (population générale)	
Effet local aigu – oral :	0,0000033 mg/kg/ poids jour
Effet local chronique - oral :	0,0000033 mg/kg/poids jour

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Contrôles techniques appropriés	Les douches oculaires et douches de sécurité doivent être placées à proximité des postes de travail.

Équipement de protection individuelle

Toutes les mesures de protection collective doivent être installées et mises en œuvre avant d'envisager de recourir aux équipements de protection individuelle.
Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas, il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire	Pas de protection respiratoire nécessaire dans le cadre d'une utilisation normale.
Protection des mains	Se laver soigneusement les mains après manipulation.
Protection des yeux	Eviter le contact avec les yeux.
Protection de la peau et du corps	Eviter le contact avec la peau. Enlever et laver les vêtements souillés avant réutilisation.
Protections thermiques	Non concerné

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Contrôles pour la protection de l'environnement	Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Ne pas contaminer les égouts, les eaux superficielles et souterraines. Placer l'appât de façon à éviter tout risque d'exposition aux animaux domestiques, aux animaux non cibles et en zones non submersibles, à l'abri des intempéries.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat Physique	Solide pâteux
Couleur	Bleue
Odeur	Caractéristique
Point de fusion/point de congélation	Non disponible

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non applicable
Inflammabilité	Non disponible
Limites inférieure et supérieure d'explosion	Non disponible
Point éclair	Non applicable
Température d'auto-inflammation	Non disponible
Température de décomposition	Non disponible
pH	5,22 - à 19,4°C, après 1 min., sur pâte Brodifacoum 50 ppm -
Viscosité cinématique	Non applicable
Solubilité	Non disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non applicable
Pression de vapeur	Non disponible
Densité relative	1,322 +/- 0,001
Densité de vapeur relative	Non disponible
Caractéristique des particules	Pas d'informations disponibles

9.2 Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique	Le mélange n'est pas classé dans des classes de danger physique.
Autres caractéristiques de sécurité	Le produit étant sous sachet, le risque de poussières est limité.

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Réactivité	Aucune réaction dangereuse n'est prévisible dans les conditions prévues d'utilisation et de stockage.

Le Bronopol se décompose au contact de l'eau, des métaux, des bases fortes.

10.2 Stabilité chimique

Stabilité chimique	Le mélange est stable dans des conditions recommandées d'utilisation et de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses connues si le produit est utilisé en accord avec les recommandations.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter	Eviter l'exposition à des températures élevées, à l'humidité.

10.5 Matières incompatibles

Matières incompatibles	Pas d'informations disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	La décomposition thermique peut dégager/former des gaz toxiques ou irritants de type CO_x, NO_x, acide bromhydrique.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) N°1272/2008

Toxicité aiguë par voie orale	DL50 > 2 000 mg/kg – Rat – *[Mélange de concentration similaire]* DL50 = 0,4 mg/kg – Souris – *[Brodifacoum]*
Toxicité aiguë par inhalation	Pas de données disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

	CL50 = 3 mg/m³ - Rat – *[Brodifacoum]* CL50 >= 0,588 mg/l air – Rat -
Toxicité aiguë par pénétration cutanée	DL50 > 2 000 mg/kg – Rat – *[Mélange de concentration similaire]* DL50 = 3,2 mg/kg – Rat – *[Brodifacoum]*
Irritation / corrosion cutanée	Non irritant – Lapin – *[Préparation similaire]*
Lésions oculaires graves / irritation oculaire	Légèrement irritant – Lapin – *[Préparation similaire]*
Sensibilisation respiratoire	Pas de données disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation cutanée	Non sensibilisant pour la peau - Cobaye – *[Préparation similaire]*

Evaluation de la cancérogénicité :

Pas de données disponibles.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Brodifacoum : pas de potentiel cancérogène.

Evaluation de la mutagénicité sur cellules germinales :

Pas de données disponibles.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Brodifacoum : pas de potentiel mutagène.

Evaluation de la toxicité pour la reproduction :

Pas de données disponibles.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Brodifacoum : Peut nuire au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique / exposition répétée) :

Exposition unique :	Pas de données disponibles.
	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Exposition répétée :	Pas de données disponibles.
	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
	Brodifacoum : Risque avéré d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration :

Pas de données disponibles.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations disponibles.

Autres informations

Ce produit est dangereux pour les mammifères, y compris les animaux domestiques et les oiseaux. L'exposition des animaux non cibles doit être évitée.

Une utilisation non conventionnelle peut conduire à des effets néfastes pour la santé.

Effets spécifiques : Le mélange a des effets anticoagulants qui peuvent causer des hémorragies internes. Les effets peuvent être tardifs.

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Pas de données disponibles sur l'écotoxicité du mélange.

12.1 Toxicité

Toxicité pour les poissons	CL50 = 0,042 mg/l *Oncorhynchus mykiss* 96 heures Brodifacoum
	CL50 = 0,199 mg/l *Poisson* 96 heures BHT

Toxicité pour les invertébrés aquatiques	CL50 = 0,25 mg/l *Daphnia magna* 48 heures Brodifacoum CL50 = 0,096 mg/l *Daphnia magna* 21 jours BHT
Toxicité pour les plantes aquatiques	CE50 = 0,04 mg/l *Pseudokirchneriella subcapitata* 72 heures Brodifacoum CE50 > 0,758 mg/l *Algues* 96 heures BHT
Toxicité pour les abeilles	Pas d'informations disponibles.
Toxicité pour les vers de terre	Pas d'informations disponibles.
Toxicité pour les oiseaux	Pas d'informations disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité	Pas de données disponibles pour le mélange. Le Brodifacoum est non rapidement biodégradable : DT50 = 157 jours Taux de minéralisation : 35,8 % - 365 jours - BHT : non rapidement biodégradable : 4,7% - 28 jours -
Koc	Pas de données disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation	Pas de données disponibles pour le mélange. Log Kow = 4,92 – Brodifacoum, pH 7, 20°C - BCF = 35 134 – Brodifacoum - BCF = 465 l/kg – BHT, espèces aquatiques -

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol	Pas de données disponibles pour le mélange. Brodifacoum : Coefficient de partition sol/eau = 6,12

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Évaluation PBT et vPvB	Le Brodifacoum est une substance PBT. BHT/bronopol : ne sont pas des substance PBT/vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien	Le BHT est en cours d'évaluation comme éventuel perturbateur endocrinien.

12.7 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire	Voir l'étiquette du produit pour des instructions supplémentaires concernant les mesures de précautions pour l'environnement lors de l'application du produit.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Généralités	Eviter les écoulements dans l'environnement. Manipuler les emballages non nettoyés comme le produit lui-même. Ne pas mélanger le produit ou l'emballage avec d'autres déchets. Les appâts non consommés, non utilisés et entraînés hors des postes d'appâtage doivent être collectés et déposés en déchèterie ou tout autre centre de collecte approprié. Ne pas laver à l'eau les poste d'appâtage entre les applications ou les ustensiles utilisés dans les postes d'appâtage.
Produit	Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Le produit doit être incinéré dans une installation agréée par les autorités compétentes.
Emballages contaminés	Réemploi de l'emballage interdit. Ne pas jeter dans les poubelles ménagères, mais éliminer l'emballage avec ou sans produit en déchèterie ou par un organisme agréé.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Le mélange n'est pas classé pour le transport.

ADR/RID/ADN

14.1 Numéro ONU	/
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	/
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	/
14.4 Groupe d'emballage	/
14.5 Danger pour l'environnement	/

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez-vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

IMDG

14.1 Numéro ONU	/
14.2 Nom d'expéditions des Nations Unies	/
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	/
14.4 Groupe d'emballage	/
14.5 Danger pour l'environnement	/

IATA

14.1 Numéro ONU	/
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	/
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	/
14.4 Groupe d'emballage	/
14.5 Danger pour l'environnement	/

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

S'assurer que les personnes qui assurent le transport connaissent les précautions et les manipulations à effectuer dans l'éventualité d'un accident ou d'un déversement.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

SECTION 15 : INFORMATIONS RELATIVES Á LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations supplémentaires

Classement ICPE	Décret 2014-285 du 3 Mars 2014 modifiant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement : ICPE (Circulaire UIC ref. 603 du 3 Février 2014 révisée en Octobre 2014) : non concerné
Conformité aux annexes REACH	Les composants mentionnés en section 3.2 ne sont pas cités, en date de réalisation de la présente FDS : - dans l'Annexe XIV du Règlement CE REACH 1907/2006 concernant la liste des substances soumises à autorisation Les composants mentionnés en section 3.2 sont cités, en date de réalisation de la présente FDS : - dans l'Annexe XVII du Règlement CE REACH 1907/2006 concernant les restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux.

Dispositions particulières :

Etiquetage additionnel relatif au Règlement Biocide N° 528/2012

Formulation : RB : appât prêt à l'emploi

Composition : Brodifacoum N° CAS : 56073-10-0 0,010 g/kg

Utiliser les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas exigée pour ce mélange.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Texte des mentions de danger (phrases H) mentionnées dans les Section 2 et 3 :

H300 Mortel en cas d'ingestion.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H310 Mortel par contact cutané.
H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H330 Mortel par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H360D Peut nuire au fœtus.
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte des classes et des catégories de danger citées dans les Sections 2 et 3 :

Acute Tox. 1 Toxicité aiguë (par voie cutanée) – Catégorie de danger 1 –
Acute Tox. 2 Toxicité aiguë (par voie cutanée) – Catégorie de danger 2 –
Acute Tox. 1 Toxicité aiguë (par voie orale) – Catégorie de danger 1 –
Acute Tox. 2 Toxicité aiguë (par voie orale) – Catégorie de danger 2 –
Acute Tox. 1 Toxicité aiguë (par inhalation) – Catégorie de danger 1 -
Repr. 1A Toxique pour la reproduction – Catégorie de danger 1A –
Skin Irrit. 2 Irritation cutanée – Catégorie de danger 2 -
Eye Dam. 1 Lésions oculaires graves, irritation oculaire – Catégorie de danger 1 -
STOT RE 1 Toxicité spécifique pour certains organes cibles après une exposition répétée - Catégorie de danger 1 –
STOT SE3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles après une exposition unique - Catégorie de danger 3 –
Aquatic Acute 1 Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique – Catégorie de danger 1 -
Aquatic Chronic 1 Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique – Catégorie de danger 1 –

Abréviations et acronymes

ADI / DJA	Acceptable Daily Intake / Dose Journalière Acceptable
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ARfD	Acute Reference Dose / Dose de Référence Aiguë
ATE/ETA	Acute Toxicity Estimate / Estimation de la Toxicité Aiguë
BCF	Bioconcentration Factor / Facteur de bioconcentration
No.-CAS	Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS)
No.-CE	Numéro d'enregistrement CE (Communauté Européenne)
CEx	Concentration d'Effet pour X%
CEbx	Concentration d'une substance produisant X % d'effet sur la biomasse algale
CErx	Concentration d'une substance produisant X % d'effet sur la croissance algale
CLP	Classification, Labelling, Packaging regulation
CIx/lCx	Concentration d'Inhibition pour X%
CLx/LCx	Concentration Létale pour X%
Conc.	Concentration
DLx/LDx	Dose Létale pour X%

Date de création : 04/07/2017
Date de révision : 21/12/2023
Version : *06 / FRANCE*

DMEL	Derived Minimal Effect Levels / Dose Dérivée d'Exposition Minimale
DNEL	Derived No Effect Level / Dose Dérivée Sans Effet
DSENO	Dose Sans Effet Observable
EC Number	EINECS and ELINCS Number
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	Inventaire européen des substances chimiques notifiées
EN/NE	Norme européenne
EU/UE	Union Européenne
IATA	International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises dangereuses
IBC	International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk (IBC Code); Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac (Recueil IBC)
ICPE	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
IMDG	International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international des marchandises dangereuses
Koc	Coefficient d'absorption
LOEC/LOEL	Concentration/Dose minimale avec effet observé
MARPOL	MARPOL : International Convention for the prevention of marine pollution from ships - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
NOEC/NOEL	Concentration/Dose Sans Effet Observé pour la totalité des organismes exposés. NOEC/NOEL en anglais.
N.O.S./N.S.A	Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OSHA	Agence Européenne pour la Sécurité et la Santé au Travail
PBT	Persistent, Bioaccumulative and Toxic subtances / Substance persistante, bioaccumulable et toxique
PNEC	Predicted No Effect Concentration / Concentration prédite sans effet sur l'environnement
Pow	Coefficient n-octanol / eau
REACH	Enregistrement, Evaluation, Autorisation des substances chimiques
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
S.A/A.S	Substance Active
STOT	Specific Target Organ Toxicity / Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles
SVHC	Substance of Very High Concern / Substance extrêmement préoccupante
TWA	Valeur limite de moyenne d'exposition
VLEP	Valeur Limite d'Exposition Professionnelle
vPvB	Very Persistent and Very Bioaccumulative substances / substance très persistante et bioaccumulable
UN/NU	Nations Unies

Date de création : 04/07/2017
Date de révision : 21/12/2023
Version : *06 / FRANCE*

Méthodes utilisées :

La classification du mélange « Patappat Brodi » a été définie selon les méthodes décrites dans le Règlement 1272/2008, en ce qui concerne les dangers pour l'environnement, pour la santé (prise en compte des limites spécifiques et calcul).

Informations complémentaires :

Pas d'autres données disponibles.

Objet de la révision :

Il s'agit de la version 06 de ce document qui correspond à une mise à jour.

Elle répond aux exigences de l'Annexe II modifiée du Règlement REACH 1907/2006/CE et à celles du Règlement CLP 1272/2008/CE.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Informations supplémentaires :

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont conformes aux dispositions des Règlements (CE) no. 1907/2006 et (UE) no. 878/2020 et leurs amendements. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances et sur les principaux textes législatifs et réglementaires relatifs au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce produit et non pas comme une garantie ou une spécification qualité au niveau de ses propriétés. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.